



REMISE À NIVEAU

SSIAP 3

35 HEURES

Public concerné

Chef de service ne pouvant justifier 1607 h d'activité de chef de service de sécurité incendie durant les 36 derniers mois ou n'ayant pas recyclé son ERP en SSIAP.

Objectif

Remettre à niveau ses connaissances pour assurer l'organisation et la gestion du service de sécurité, ainsi que le conseil technique au chef d'établissement au sein des ERP et des IGH.

Moyens pédagogiques

- Films
- Exercices pratiques
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires

Moyens techniques

- Vidéoprojecteur
- Ordinateur
- Extincteurs CO2 et Eau Pulvérisée
- Plateau technique

Moyens d'encadrement

- Formateur SSIAP 3

Modalités de suivi de l'exécution du programme et d'appréciation des résultats

- Feuille d'émargement
- Evaluation des acquis par des mises en situation sous forme de jeux de rôles.
- Evaluation de satisfaction des stagiaires en fin de formation.
- Attestation de remise à niveau conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié vous sera délivrée par SAFE'EVENTS à l'issue de la fin de formation.



PROGRAMME

1^{ère} partie : **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** - 3 heures

- Les obligations en matière d'affichage
- Élaboration des cahiers des consignes et du permis de feu-
- Suivi et planification des contrôles réglementaires
- Gestion et conservation de l'ensemble des documents propres à sa mission-
- Application (1 h 00) : élaboration de consignes et rédaction d'un plan de prévention

2^e partie : **COMMISSIONS DE SÉCURITÉ** - 3 heures.

- Composition des commissions de sécurité
- Rôle des commissions de sécurité
- Missions des commissions de sécurité
- Documents à transmettre ou à tenir à dispositions-Application (1 h 00) : exercice de préparation de l'accueil et de la visite des membres de la commission de sécurité

3^e partie : **RÉGLEMENTATION** - 7 heures

- Règlement de sécurité dans les ERP
- -Dispositions générales, dispositions particulières et spéciales
- Règlement de la sécurité dans les IGH
- Rappel des textes sur les moyens de secours
- Rappel sur le code du travailleur-Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP
- Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

4^e partie : **NOTIONS DE DROIT CIVIL ET PÉNAL** - 2 heures

- La délégation de pouvoir et la délégation de signature
- La responsabilité civile et la responsabilité pénale
- Le délit de la mise en danger de la vie d'autrui

5^e partie : **FONCTION MAINTENANCE** -2 heures

- Contextes d'obligations réglementaires
- Aspects juridiques
- Différents types de contrats
- Normalisation
- Application (0 h 30) : analyse critique et retours d'expérience

6^e partie : **ETUDE DE CAS** - 3 heures

- Rappel de la méthode
- Lecture de plan
- Application (2 h 00) : rédaction d'une notice technique de sécurité



7^e partie : **L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPÉES** - 2 heures

- Les dispositions réglementaires
- Application (1 h 00) : analyse critique et retours d'expérience

8^e partie : **ANALYSE DES RISQUES** - 5 heures

- Évaluation du maintien du niveau de sécurité
- Le document unique
- Le plan de prévention
- Évaluation des risques de travaux par points chauds
- Application (2 h 00) : étude d'un cas pratique

9^e partie : **MOYENS DE SECOURS** - 2 heures

- Moyens d'extinction incendie + entretien et vérifications
- Moyens d'alerte des secours
- Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours
- Connaître et savoir exploiter un SSI

10^e partie : **ORGANISATION D'UN SERVICE ET DE SÉCURITÉ INCENDIE** - 6 heures

- Organisation du service
- Recrutement
- Missions
- Équipements
- Organiser les rondes
- Documents du service
- Application (2 h 00) : Etablir une note écrite sur les principes d'organisation d'une équipe de sécurité